

FAIRE LE PIC - Année 2025 - BESSOU Laurent

echéance 2025 -	Emission annuelle USA	11 751,00 €
29/10/2025 -	CHARTRON Yvan-Raúl - Fermage 2025	270,00 € -
28/10/2025 -	PEPIN Emile - Fermage 2025	650,00 € -
28/12/2025 -	THUIS André - Fermage 2025	160,00 € -
26/12/2025 -	MULLER Patrick - Fermage 2025	135,00 € -
24/12/2025 -	GLANDEL Jacques - Fermage 2025	80,00 € -
24/12/2025 -	BLANCO Philippe - Fermage 2025	160,00 € -
28/12/2025 -	GARRIGOU Marlène - Fermage 2025	70,00 € -
07/01/2026 -	CADUREILLE Gérard - Fermage 2025	105,00 € -
03/01/2026 -	AURICOSTE Françoise - Fermage 2025	640,00 € -
01/01/2026 -	PERIE Jacques - Fermage 2025	110,00 € -
06/01/2026 -	GAUVIN Anne - Fermage 2025	160,00 € -
24/12/2025	DAVID ZERU Fermage 2025	155,00 € (pas de reçu)
04/01/2026 -	MARY Robert - Fermage 2025	1731,92 € -
22/12/2025 -	NEBLE Guy - Fermage 2025	380,00 € -
31/12/2025 -	BESSIANTS Bernadette - Fermage 2025	355,00 € -
03/01/2026 -	MORTRESTA Christian - Fermage 2025	626,32 € -



santé
famille
retraite
services

Midi-Pyrénées Nord

Rodez, le 21 octobre 2025

Exp: MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL
82014 MONTAUBAN CEDEX 14

Vos références à rappeler
BESSOU LAURENT

N° d'immatriculation : 1711147106029

000668

Mr LAURENT BESSOU
LIEU DIT ELS
LES BERTHOUX
46250 MARMINIAC

Unité Organisationnelle : NN2F

TEL :

Objet : Bordereau d'appel de cotisations des
non salariés de l'année 2025

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous votre appel de cotisations et contributions sociales pour l'année 2025, en date du 21/10/2025.

Montant total de vos cotisations de l'année 2025

11 751,00 €

Montant crédité

- 12 300,40 €

Solde en votre faveur

549,40 €

Sauf affectation à d'autres sommes dues, ce montant vous sera remboursé prochainement.

Vous trouverez le détail des opérations au verso de ce document, ainsi qu'une notice explicative en annexe.

Vous trouverez sur le site internet msa.fr des informations et des aides pour vous guider dans vos démarches.

Les équipes de votre MSA se tiennent à votre disposition pour vous accompagner et répondre à vos questions.

Détail des opérations relatives aux cotisations de l'année 2025
BESSOU LAURENT (1711147106029)

Dates	Opérations	Montants dus (en euros)	Montants crédités (en euros)
21/10/2025	Emission de cotisations initiale	11 751,00	
15/01/2025	Règlement par prélèvement		+ 1 224,54
10/02/2025	Règlement par prélèvement		+ 1 224,54
10/03/2025	Règlement par prélèvement		+ 1 279,54
10/04/2025	Règlement par prélèvement		+ 1 224,54
12/05/2025	Règlement par prélèvement		+ 1 224,54
10/06/2025	Règlement par prélèvement		+ 1 224,54
10/07/2025	Règlement par prélèvement		+ 1 224,54
11/08/2025	Règlement par prélèvement		+ 1 224,54
10/09/2025	Règlement par prélèvement		+ 1 224,54
10/10/2025	Règlement par prélèvement d'un montant total de 1 224,54 euros		
	Avec affectation partielle à cette émission		+ 675,14
	Sommes à déduire		+ 549,40
	Total	11 751,00	+ 12 300,40
	Solde en votre faveur		549,40

Les montants figurant dans ce tableau sont ceux dont l'encaissement a été validé.

M. CHARTROU Jean-Paul
334 route de la Reule
46250 CAZALS

M. BESSOU Laurent
418 Route de Lafuste
Les Berthous

46250 MARMINIAC

Objet : Reçu

Je soussigné, Jean-Paul CHARTROU, certifie avoir reçu la somme de 270 € (chèque CA 2166540)
en règlement du bail à ferme établi avec M. BESSOU Laurent.

Fait pour valoir ce que de droit,
A Cazals, le 29 octobre 2025



PÉPIN ÉMILE
18 chemin de St clair
ST AUBIN LE VERTUEUX
27300 TREIS SANTS EN OUCHE

à LAURENT BESSON
LES BERTHOUS
A18 ROUTE DE LA FUSTE
46250 MARMINIAC

Je soussigné PÉPIN ÉMILE,
Déclare avoir reçu de M^R LAURENT
BESSON, un chèque d'un montant
de 650 Euros du Crédit Agricole
N° 216 6539, en date du 22.10.25
pour fermage des terres agricoles
du Brd Bas de Marminiac.
Vous en souhaitant bonne
réception.

Fait à St Aubin
LE 28.10.25



Fermage 2025

EARL Le PIC
Monsieur BESSOU Laurent
151 route de Bayor
46250 Marminiac

Je soussigné, TANIS André, déclare avoir reçu de Monsieur BESSOU Laurent, la somme de 160€.00 (chèque N°2166564) au titre du paiement du fermage 2025.

Marminiac le 28/12/2025

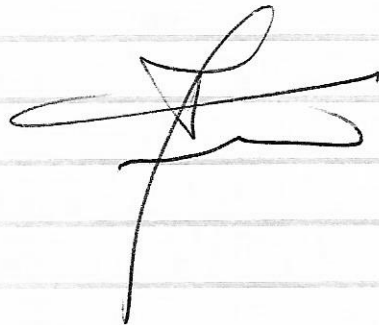
André TANIS
100 Route du Grès
Valadié
46250 Marminiac

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

0664265720

MARTINIAC. 26. 12. 2025

Je Sousigne M^r MULLER patricie
avoir Reçu la Somme de
135€ pour de Jermage
de l'année 2025

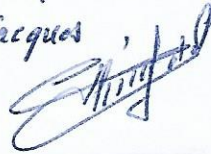
A stylized handwritten signature, likely belonging to M. Muller, consisting of a large, sweeping 'M' and a long, horizontal stroke extending to the right.

Reçu

Reçu de Monsieur Benoit Laurent la somme de 80 euros
concernant le fermage Parcelle N°491 - Année 2025

Le 24/12/2025

GUENADEL Jacques



BLANCO

B.P.€ 160

Reçu de M^r Laurent Besson
4118, Route de la fuste 46250 Mouninac
de Cent Soixante Euros la somme
Fermage 2025 "Bugué" 1280 RT de Bugué
46250 Montcléra le 24/12 décembre 2025



N° 2

Nous, soussignés Laurent BESSOU et Martine GARRIGOU certifions que le chèque n°...93.37.514.....de M. Bessou Laurent d'un montant de 70 euros, établi ce jour à l'ordre de Mme GARRIGOU, correspond exclusivement au règlement annuel (réévalué) de la location des parcelles référencées sur le plan cadastral :

section **A n° 461 et n° 464**, d'une contenance totale de 79 a 17 ca,

comme convenu sur notre contrat de location relatif à ces 2 parcelles du 20 décembre 2006.

Fait àYarmouine le28/12/25.....

Martine GARRIGOU



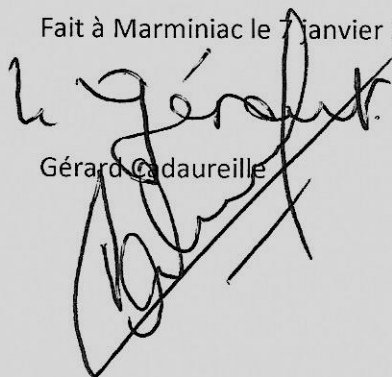
Laurent BESSOU



Reçu de fermage

Je soussigné Gérard CADAUREILLE, Gérant de la SCI MAYNE HAUT déclare avoir reçu
ce jour un chèque de 105€ de M.BESSOU Laurent au titre du fermage de prés .

Fait à Marminiac le 7 janvier 2026.


Gérard Cadaureille

Reçu

Je soussigné M^r Braucatte
Auricoste certifie
avoir reçu 540^e

de M^r Laurent Besson
pour la location des
lettres de Poches qu'il
exploite à Yammoua
pour l'année 2025-

F. Auricoste
le 3 janvier 2025
à Paris

M. PÉRIÉ Jacques
261 route de Fomette
46 250 TARMINIAC

Tarminiac 6^{er} janvier 2026

Le Soussigné Jacques PÉRIÉ,

Certifie avoir reçu la Somme de 10€
(Cent dix Euros) par chèque
pour le fermage 2025. de EARL LE PIC
M^{re} Laurent BESSON.
J. PÉRIÉ

Attestation paiement fermage

Je soussignée, Annie GAUVIN, atteste avoir reçu la somme de 160 €

Correspondant au règlement du fermage de l'année 2025

de la part de Monsieur Laurent BESSOU.

Fait à Beaumont le 6 / 01 / 2026



Meilleurs vœux à toute la famille pour cette nouvelle année

MERY Robert
150 route de Gardes
46250. CAZALS

Je soussigné avoir
reçu la somme de
1831 Euros 92 centimes.
de la part de
Mr Laurent Benson.
Fermage de l'année 2025

CAZALS
le 4.01.2025



NEBLE Guy Michelle
390 Chemin de Sénal
46250 CAZALS

le 22/12/2025

~~320~~

Nous, soussignés, certifions avoir reçu
la somme de 320 €.

de P. E. A. R. L "Le Pic" 151 Rte de Bayon
46250 Garminiac -

pour le fermage des terres exploitées

Fait le 22/12/25



Le Grés le 31.12.2025



Je soussignée Bessières Bernadette
déclare avoir reçu le montant
de 355 euros pour le fermage
de Laurent Besson

B. Bessières

Un grand Merci à mon tour
de Bonnes Fêtes et surtout
une bonne santé et de Bonnes récoltes

B. Bessières



APF 4.008 1413



Mommeja christian
170 Impasse Rassegue
Harmignac 46250

03 janvier 26.

Laurent Bessou.

Je soussigné Mommeja christian
avoir reçu la somme de (626,32)
six cent vingt six euros et trente deux cents
pour la location de 5 Ha 72 de
terre agricole.

Cordialement

Mommeja